

10 Morceaux Choisis

État de lieu démocratique au Togo



S'il en existe encore qui doute de l'irrégularité des dernières élections présidentielles ainsi que de l'usurpation habituelle du pouvoir qui s'en était suivie au Togo, voici quelques morceaux choisis, des pièces maîtresses, mots pour maux, mot à mot, du Rapport de la *Mission d'Expertise Électorale de l'Union Européenne (MEE-UE)*, produit sur les Élections présidentielles togolaises du 25 avril 2015.

De ce Rapport, sont extraites cinq *Observations primordiales* du Résumé ainsi que cinq *Recommandations prioritaires* –ici introduites par des verbes d'action mis en évidence. Un tel regard externe portée sans complaisance ni parti-pris sur les présidentielles togolaises offre, de nouveau, l'occasion d'un clair constat à notre niveau, Togolaises et Togolais férus de la réconciliation de toutes les solitudes nationales : il est véritablement temps de passer le Togo à la démocratie avec courage; et tout le Togo est en attente de cette prise de conscience républicaine des tenants du pouvoir.

Plusieurs élections fraudées ainsi que des résultats imposés dans le choix du président de la République alourdissent le Togo. Malgré tous les toilettages sublimes et les habillages sonores du régime ancien, ainsi qu'il persiste sur la *Terre de nos aïeux*, tout, absolument tout, sonne constamment et systématiquement faux; aussi bien pour les citoyennes et les citoyens que pour les amis du Togo. Il est donc temps d'arriver à cette évidence qu'un tel type de régime ne peut plus prospérer au Togo, quitte à ce qu'il fasse appel à l'humilité du *Grand Pardon*, au lieu de chercher refuge partout, par contorsions et déguisements, jusque dans le nouveau Code Pénal archi répressif.

Actualité oblige donc, comment ne pas s'alarmer que ce fameux nouveau Code Pénal togolais qui expose si fortement les rides d'un système en désespérance n'ait trouvé rien de mieux qu'à mettre tous les citoyens justiciables dans le même panier totalitaire et quasi jupitérien, au lieu de rebrousser chemin? Dans ce Code Pénal, tout y est peine et peine lourde, tout y est sanction et répression systématique : l'arme obsolète bien connue des faibles et des autocrates.

Ainsi, par un amalgame délinquant, toutes les différences sont gommées. Les particularités dérangeantes trop souvent concentrées chez les citoyens ordinaires –genre opposition tendance manifestation, ces spécificités aguichantes au régime ancien sont rayées et méthodiquement sanctionnées, surtout dans les 265 articles taillés sur mesures sous le double parasol « *Des infractions relatives au terrorisme* » et « *Des infractions contre l'État* ». Quel État ? Sans doute l'État patapa actuel et tous ceux qui s'y confondent, subrepticement protégés comme « *les personnes depositaires d'informations à caractère secret, soit par état ou par profession, soit en raison d'une mission ou d'une fonction temporaire* ». Du n'importe quoi, puisque ce charabia oublie les principes de « complémentarité » et « d'obligation de coopération » envers la justice internationale. C'est bien là où conduit le récurrent mal des fraudes électorales au Togo.

Tout cela ne peut qu'engendrer des lendemains incertains que les présidentielles d'avril 2015 avaient déjà ensemencées, au grand désespoir des populations en attente d'un modèle évolué de gestion publique privilégiant le dialogue social et le respect des volontés populaires. Véritablement, il faut assumer le Togo autrement. Les sociétés les plus fécondes sont encore celles des libertés, et surtout celles qui érigent le respect des volontés citoyennes en valeurs cardinales. C'est loin d'être le cas au Togo, et les massacres de Mango nous donnent l'exemple d'un régime illégitime.

Comme une *Feuille de route*, voici donc le relevé topographique des élections présidentielles d'avril 2015 au Togo. Une autre « *Aventure ambiguë* » togolaise, un « *Via crucis* » électoral où l'avarice démocratique imposée aux Togolaises et aux Togolais n'auront pas échappé aux regards chevronnés des observateurs externes de la *Mission d'Expertise Électorale de l'Union Européenne*. Par ces fidèles dix points, nous résumons les dizaines de pages du Rapport, dans le but ultime de convaincre les récalcitrants de l'urgence salutaire d'aller vers un autre Togo. Les prouesses électorales au Togo ne pourront rester indéfiniment des mascarades imposées aux populations. La liberté ne fatigue pas les Peuples; il ne peut en être autrement au Togo. Le Togo doit changer et la volonté du Peuple doit y prévaloir.

Observations primordiales

1. Selon les experts de l'OIF, 75% des inscrits l'ont été sur la base des seuls témoignages, rendant impossible la vérification formelle de leur éligibilité, et près de 300 000 personnes étaient en possession d'une carte d'électeur dont le numéro ne correspondait pas au centre de vote dans lequel ils étaient affectés pour le scrutin présidentiel, induisant un risque de désorientation. Enfin, l'analyse des chiffres a révélé un taux d'inscription anormalement élevé (99,9%), marqué par de fortes disparités géographiques, dont une surinscription saisissante dans certaines régions septentrionales, favorables au pouvoir.
2. Très prescriptif sur certains aspects techniques du scrutin, le Code électoral reste en revanche imprécis sur certaines questions essentielles à l'intégrité du scrutin et à la traçabilité des résultats, ou celles régissant l'égalité de traitement des candidats dans les médias. Le manque d'accès et l'absence de publication des actes réglementaires nuisent à la transparence du processus.
3. En dépit de l'avancée louable que constitue l'aide publique au financement des activités de campagne, force est de constater que celle-ci ne pouvait compenser l'inégalité flagrante des moyens à disposition des candidats, la campagne du président sortant ayant bénéficié de la mobilisation de l'ensemble de l'appareil d'État. La CENI est généralement apparue permissive face aux nombreux dépassements.
4. La lecture des résultats provisoires a été donnée alors que les procès-verbaux de 28 des 42 CELI n'avaient pas encore été examinés en plénière.
5. Au-delà d'un strict mandat d'observation, les principales missions internationales d'observation ont rapidement été impliquées dans un effort de médiation entre les parties prenantes. Le satisfecit rapide que ces dernières ont accordé au processus électoral dès les 26 et 27 avril n'a pas manqué de surprendre certains candidats de l'opposition.

Recommandations prioritaires

6. **Donner** rapidement les gages d'une reprise effective d'un dialogue politique inclusif sur la mise en œuvre des réformes institutionnelles et politiques prévues par l'Accord politique global de 2006.
7. **Engager** une réflexion inclusive sur la recomposition de l'administration électorale à la lumière des nouveaux équilibres politiques comme de la nécessité de renforcer son fonctionnement. La méfiance entre les parties prenantes rendant illusoire, à court et moyen terme, le passage à une CENI purement technique, il convient d'élargir la réflexion aux mécanismes permettant une plus grande stabilité.
8. **Conduire** un audit du fichier électoral existant, et engager une refonte du système d'inscription sur les listes électorales permettant son actualisation et une consolidation plus efficace par l'introduction d'un identifiant unique à chaque citoyen, une meilleure utilisation des données biométriques et le transfert de la technologie à l'administration électorale.
9. **Renforcer** la transparence du processus électoral en rendant accessible l'ensemble des normes et en procédant à la publication des résultats du scrutin, détaillés par bureau de vote – seule à même d'en assurer la traçabilité et permettre aux candidats l'exercice effectif de leur droit de recours.
10. **Garantir** les conditions d'une compétition pluraliste et équitable par la suppression des dispositions légales restreignant l'exercice de la liberté d'expression en période de campagne, le renforcement des pouvoirs de sanction contre les dépassements des règles de son financement.



